



HAL
open science

L'emploi en Polynésie française : situation actuelle et difficultés d'interprétation

Florent Venayre

► **To cite this version:**

Florent Venayre. L'emploi en Polynésie française : situation actuelle et difficultés d'interprétation. Comparative Law Journal of the Pacific / Journal de Droit Comparé du Pacifique [Anciennement Revue juridique polynésienne (RJP)], 2009, 15, pp.37-64. halshs-00645556

HAL Id: halshs-00645556

<https://shs.hal.science/halshs-00645556>

Submitted on 28 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'emploi en Polynésie française : situation actuelle et difficultés d'interprétation
(*Revue Juridique Polynésienne*, Vol. 15, pp. 37-64, 2009)

Florent Venayre*

Récemment, les données du dernier recensement fait en Polynésie française ont été rendues publiques. Cet article se propose de les utiliser pour étudier les caractéristiques du chômage polynésien. Nous montrons également que le taux de chômage officiel conduit à sous-évaluer de façon importante la réalité des problèmes d'emploi de la société polynésienne.

Recently, data from the later population census taken in French Polynesia were made public. This paper aims to use them in order to study the characteristics of Polynesian unemployment. We also show that official unemployment rate leads to significantly underestimate the actual employment problems of the Polynesian society.

1. Introduction

A de nombreux titres, connaître le taux de chômage et son évolution est essentiel pour construire des politiques publiques adaptées à la réalité économique et sociale d'un pays. En Polynésie française, nous ne disposons malheureusement pas des outils qui autorisent une mesure précise et suffisamment fréquente, ce qui rend très largement difficile de prendre la pleine mesure de l'ampleur du phénomène de l'emploi en Polynésie. De même, ce flou autorise les spéculations et les estimations fantaisistes de certains élus à des fins politiciennes, comme cela a pu être observé au cours des précédentes campagnes politiques menées à l'occasion des – nombreuses – élections qui rythment la vie polynésienne depuis plusieurs années.

La Polynésie ne dispose en effet, en matière de chômage, que des mesures qui sont réalisées à l'occasion du recensement, soit tous les six ans en moyenne au cours de ces 25 dernières années, ce qui oblige systématiquement à travailler avec des données vieillissantes, voire obsolètes. Le dernier recensement, conduit en août 2007 a permis de réactualiser en novembre 2008 les chiffres dont nous disposons en la matière. Bien entendu, ces nouvelles données ne peuvent pas prendre en compte les récentes difficultés économiques et financières

* Maître de conférences en sciences économiques, GDI, Université de Polynésie française et LAMETA, Université de Montpellier I

mondiales. Or ces difficultés renforcent encore les interrogations sociales liées à l'évaluation de la réalité du chômage en Polynésie, comme nous le verrons en fin d'article.

Cependant, même si les mesures effectuées reflètent déjà une situation passée de près d'un an et demi, avec les problèmes induits que nous venons de soulever, il est rare, en Polynésie française, de pouvoir disposer en la matière de sources aussi récentes. Cet article se propose donc d'effectuer une étude de ces données publiques de manière à fournir un état des lieux de la situation de l'emploi en Polynésie ainsi qu'une analyse critique des résultats mis en évidence, pour tenter d'appréhender au mieux possible la réalité du marché du travail polynésien et les difficultés qu'il induit pour l'ensemble de la société polynésienne.

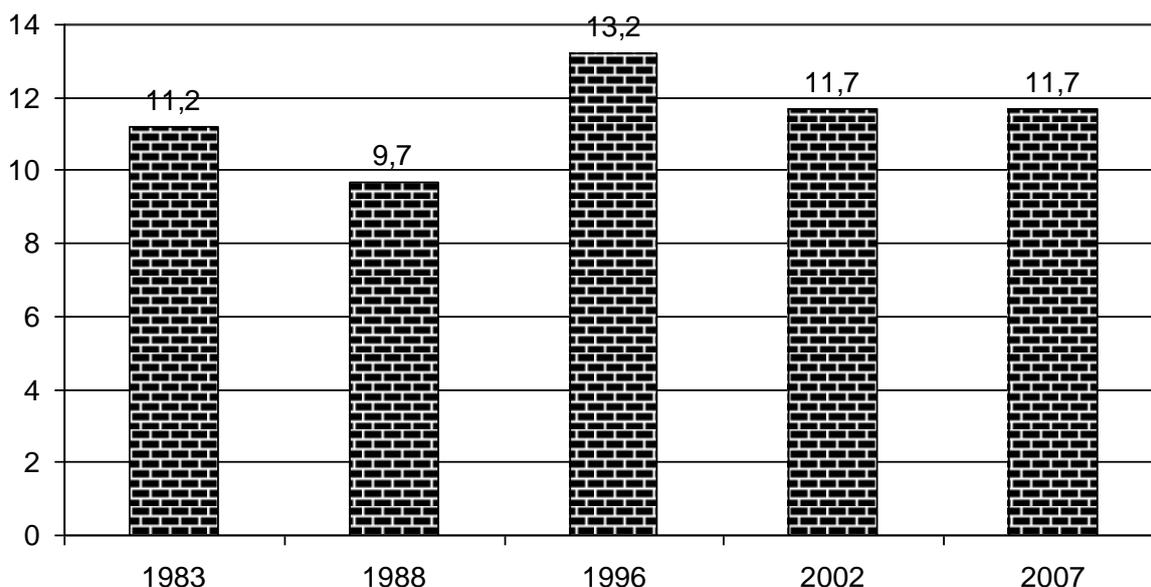
Nous commencerons notre étude par la mesure du chômage polynésien et nous positionnerons cette mesure au sein de la république française, tant par rapport aux collectivités d'outremer, bien entendu, que par rapport aux régions de France métropolitaine (2). Nous nous attacherons ensuite à caractériser les chômeurs polynésiens de façon à rendre compte de la réalité des handicaps que peut rencontrer un travailleur au cours de sa recherche d'emploi. L'analyse des chiffres du recensement nous conduit à retenir ici trois vecteurs de détermination de ces chômeurs. Le premier est le sexe : nous verrons que les femmes sont en Polynésie française plus frappées par le chômage que les hommes (3). Le deuxième déterminant est celui de l'âge. Particulièrement, nous établirons que les jeunes subissent des difficultés de grande ampleur pour entrer sur le marché du travail (4). Enfin, le dernier déterminant isolé est celui du niveau d'éducation, selon une liaison inverse avec l'employabilité (5). Comprendre ces caractéristiques du chômage permet de souligner les difficultés que connaît la Polynésie à l'heure actuelle. Nous montrerons que ces difficultés s'inscrivent dans un processus de dégradation progressive de la situation de l'emploi dont il est peu probable que nous sortions à court terme (6). Nous soulignerons également que, en dépit des mauvais résultats officiels qui seront présentés ici, la situation réelle est aggravée encore par l'utilisation des critères internationaux d'évaluation du chômage, dont nous verrons qu'ils sont pour une large part peu adaptés aux spécificités polynésiennes, ce qui rend plus aigue encore la nécessité de relancer la création d'emploi en Polynésie (7).

2. Mesure relative du chômage polynésien

En Polynésie française, le taux de chômage est calculé à l'occasion de chaque recensement. Le taux correspondant au dernier recensement (août 2007) vient d'être rendu public en novembre 2008, en même temps que l'accès aux données de ce recensement a été

ouvert. Nous apprenons ainsi que le taux officiel reste identique à celui du recensement de 2002, soit 11,7 %, ce qui situerait le chômage polynésien actuel dans la moyenne de ce qu'il a toujours été depuis 25 ans, comme le montre le graphique suivant (chiffres issus du rapport du CEROM, 2007, *L'économie polynésienne post CEP, une dépendance difficile à surmonter 1995-2003* et des recensements de l'Institut de la Statistique de Polynésie française – ISPF).

Evolution du taux de chômage (%) depuis 25 ans

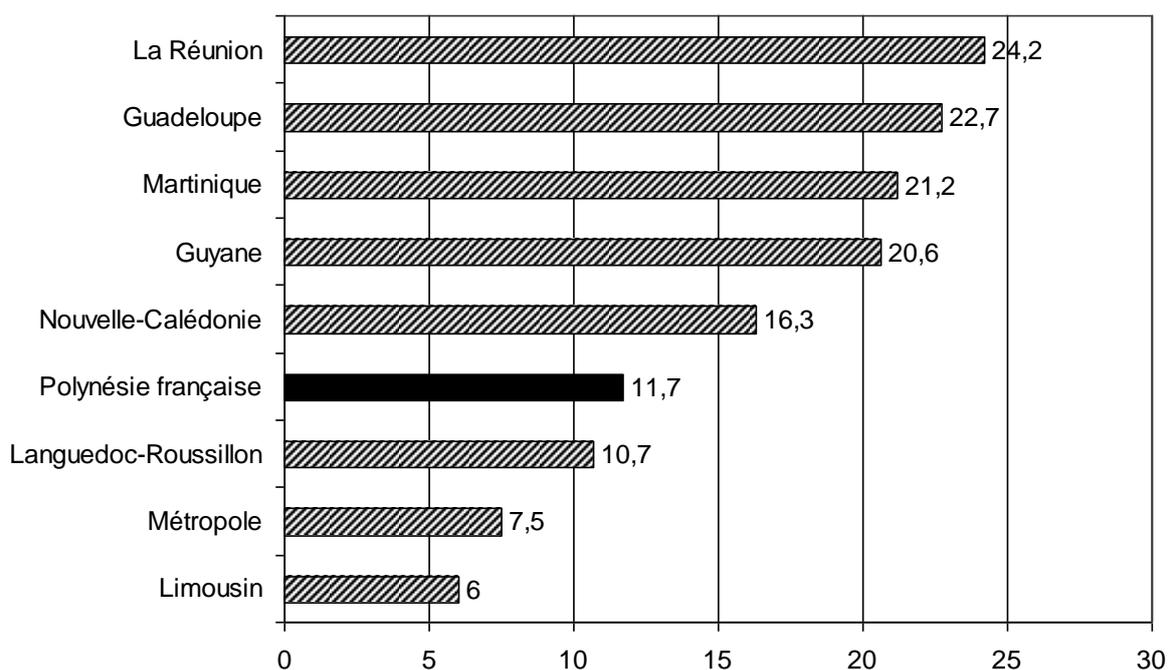


Au regard de ce qu'a pu connaître la Polynésie française au cours du dernier quart de siècle, le taux de chômage actuel n'apparaît donc pas comme considérablement élevé. On peut, pour appréhender la relativité de ce taux, le mettre en correspondance avec celui d'autres régions de la république française, qu'elles soient ultramarines ou métropolitaines. Dans les régions françaises, nous retenons uniquement celle qui présentait en 2007 le taux de chômage le plus faible, soit le Limousin, et celle qui affichait à l'inverse le taux le plus élevé, c'est-à-dire le Languedoc-Roussillon, de manière à fournir une idée de l'amplitude de variation autour du taux global métropolitain.

Pour les DOM, la métropole et les régions métropolitaines, les chiffres du chômage sont ceux du 4^{ème} trimestre 2007 (sources : INSEE, Taux de chômage localisés – Enquête emploi en continue – Enquête emploi annuelle). Pour la Polynésie française, le chiffre retenu est celui du recensement de la population d'août 2007 (source : ISPF). Pour la Nouvelle-Calédonie, le chiffre correspond au recensement de 2004. Pour ce dernier chiffre, il n'est pas possible de faire une évaluation plus fine dans la mesure où, comme en Polynésie française, le

taux de chômage n'est calculé qu'à chaque recensement de la population. Cependant, la croissance calédonienne a connu une importante évolution depuis 2004 qui pourrait avoir conduit à une diminution du taux que nous utilisons dans ce graphique (en termes réels : plus de 3,5 % en 2004 ; 4 % en 2005 ; près de 4,5 % en 2006 et plus de 5 % en 2007, comme l'indique le rapport du CEROM, 2008, *Les défis de la croissance calédonienne*).

**Taux de chômage (%) des régions françaises d'outremer
Comparaison avec la métropole - 2007**



Même si le taux de chômage polynésien reste évidemment trop élevé, au regard des difficultés économiques et sociales qu'il génère pour toute une partie de la population, il n'est donc pas, au regard de celui d'autres économies insulaires, parmi les plus élevés. On constate ainsi que le taux de chômage moyen des départements d'outremer est de 22,2 %, soit environ le double de celui que connaît la Polynésie française. De même, pour s'en tenir à la zone Pacifique, la Nouvelle-Calédonie affiche un taux supérieur de 40 % à celui de la Polynésie¹. Evidemment, on notera que le taux de chômage de la Polynésie reste supérieur de 4 points à celui de la métropole, mais en dépit de cela, la Polynésie, avec son chômage de 11,7 %, reste voisine du peloton de queue des régions métropolitaines françaises : Languedoc-Roussillon (10,7 %) ou encore Nord-Pas-de-Calais (10,6 %).

¹ En tenant compte de la réserve émise plus haut : le chiffre utilisé ici pour la Nouvelle-Calédonie est celui de 2004, date du dernier recensement calédonien. La situation peut depuis avoir évolué, en raison notamment d'une croissance améliorée depuis cette époque.

Ce constat ne saurait cependant satisfaire pleinement car les chiffres polynésiens affichés nous placent tout de même dans un rapport double des taux de chômages connus dans les régions métropolitaines les moins touchées : Limousin (6 %) par exemple, ou Pays de la Loire (6,1 %). On sait par ailleurs que la France n'est pas non plus, avec son taux de chômage global de 7,5 %, le pays développé le plus performant, ni au sein de l'ensemble européen, ni plus encore au sein des pays de l'OCDE. Au-delà de ce premier constat de positionnement de la Polynésie française, on peut mettre en évidence quelques traits caractéristiques concernant les chômeurs polynésiens.

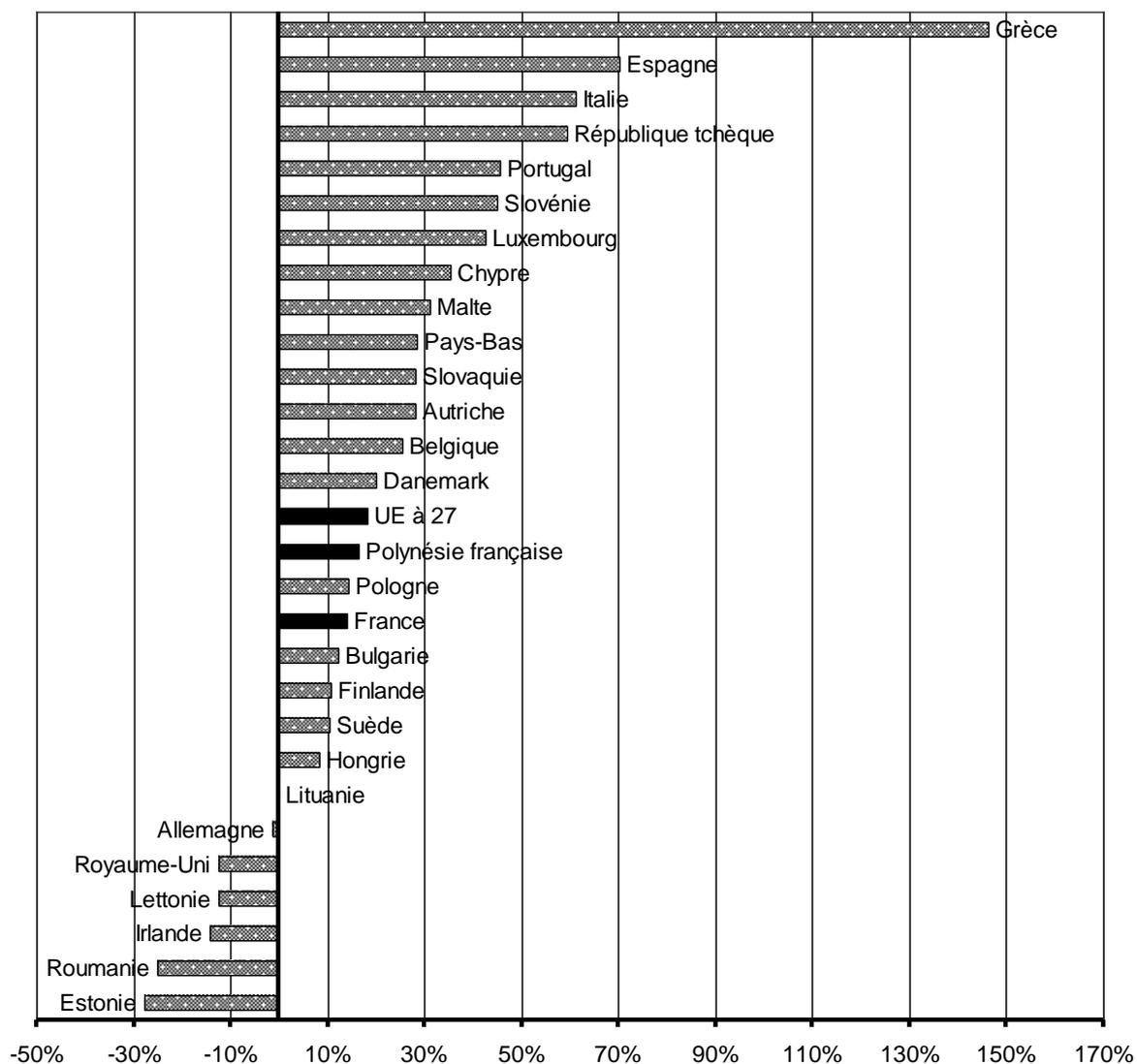
3. Les polynésiennes connaissent davantage de difficultés

Le taux global de chômage est de 11,7 % mais les femmes polynésiennes sont plus touchées par le chômage que les hommes. Ainsi, 12,8 % des femmes sont au chômage tandis que « seulement » 11 % des hommes le sont. Le taux de chômage des femmes est donc supérieur à celui des hommes de 16,4 %. Cette différence peut sembler assez forte, mais elle n'est en définitive que faiblement au-dessus de l'écart observé en France métropolitaine (14,1 %) et un peu moindre que celle de la moyenne des 27 pays de l'Union Européenne (18,2 %).

En fait, sur les 27 pays d'Europe, six d'entre eux présentent des taux de chômage féminins inférieurs à ceux des hommes et un seul atteint une égalité parfaite (la Lituanie). Au sein des vingt autres pays, les femmes sont systématiquement confrontées à des taux de chômage supérieurs à ceux des hommes, et parfois dans des proportions impressionnantes, comme en Espagne (70 % de plus de chômage pour les femmes par rapport aux hommes) ou en Grèce (146 % de plus, soit un taux de chômage féminin 2,46 fois supérieur à celui des hommes : 12,8 % contre 5,2 %). Le poids de la culture, des traditions ou encore de la religion joue dans ce domaine un rôle essentiel, et se retrouve parfois dans les dispositifs législatifs des pays en matière d'aide à l'emploi ou au contraire de facilités à rester au foyer. Analyser les résultats peut parfois s'avérer plus complexe qu'il n'y paraît initialement. Ainsi, par exemple, une explication de la quasi-absence de différence entre hommes et femmes en Allemagne tient au fait que traditionnellement, il est socialement peu accepté qu'une femme ayant des enfants en bas âge travaille, ce qui conduit à basculer dans les inactifs les jeunes

mères, diminuant ainsi le taux de chômage des femmes. La représentation graphique suivante présente l'ensemble des résultats européens, confrontés à ceux de la Polynésie française².

Taux de chômage des femmes - 2007
(variation en proportion de celui des hommes)

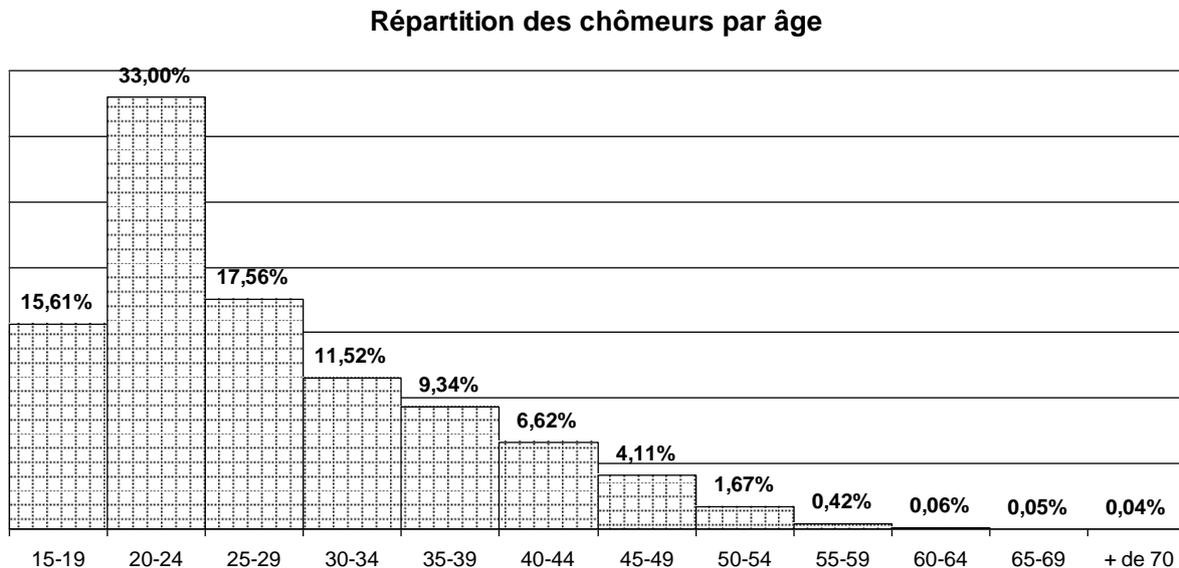


Ainsi, si le critère du sexe semble apporter un premier élément dans la compréhension des caractéristiques du chômage en Polynésie, il ne semble pas qu'il s'agisse du critère le plus explicatif (bien que nous reviendrons sur cette question car elle n'est pas sans conséquence en termes d'éducation). L'âge, en revanche, permet de caractériser beaucoup plus fortement le chômage polynésien.

² Calculs et représentation graphique effectués à partir de données Eurostat sur l'année 2007, pour les 27 pays de l'Union européenne, et ISPF, recensement 2007, pour la Polynésie française.

4. Des jeunes massivement au chômage

On peut tracer l'histogramme correspondant à la répartition de la population des chômeurs polynésiens en fonction de leur classe d'âge. Les résultats sont, comme on peut le constater, sans équivoque :



La moitié des chômeurs polynésiens a moins de 25 ans, tandis que les deux tiers ont moins de 30 ans. A l'inverse, seul un chômeur sur huit est âgé de plus de 40 ans.

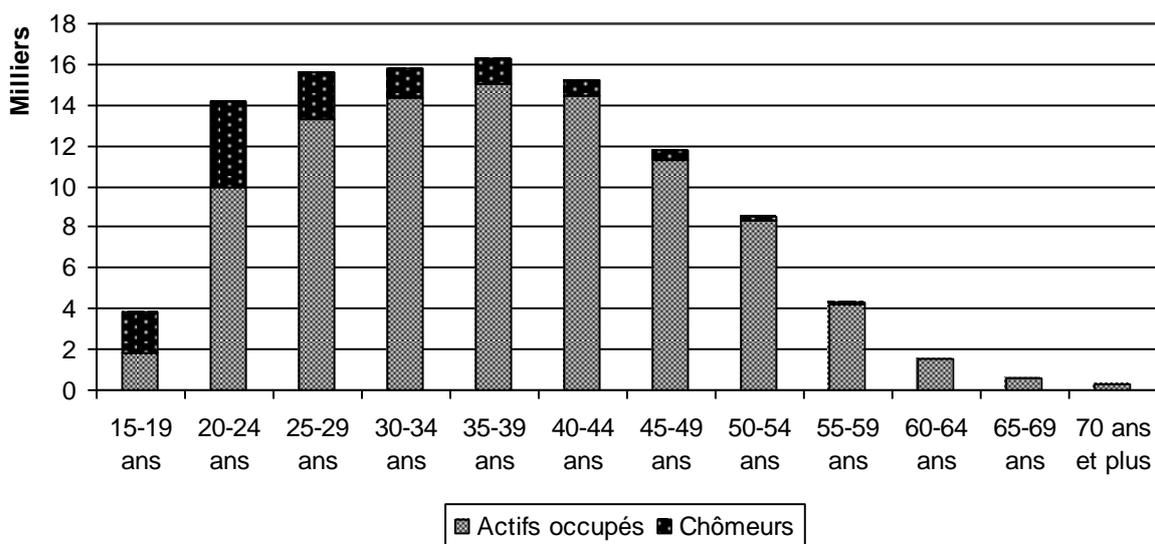
Ce résultat met en lumière deux phénomènes distincts. D'une part, on déplore une très forte contribution de la jeunesse polynésienne à la cohorte des chômeurs (ce sont 6 158 jeunes de moins de 25 ans qui sont au chômage). D'autre part, on peut aussi s'étonner du faible nombre de chômeurs appartenant à des tranches d'âge qui, tout en étant plus élevées, demeurent très largement dans la zone des âges considérés comme ceux des actifs (entre 40 et 55 ou 60 ans, particulièrement). Compte tenu de la structure d'emploi dans les classes d'âge les plus jeunes, il semble difficile de croire au plein emploi dans les classes d'âge plus élevées. Il est plus vraisemblable que cela corresponde à un retrait de la vie active pour les personnes sans emploi au-delà d'un certain âge (40 ou 45 ans), c'est-à-dire une forme de trappe à inactivité qui conduirait à ne plus comptabiliser comme chômeurs ces jeunes inactifs, formant ainsi ce que l'on appelle des « chômeurs découragés », c'est-à-dire des personnes sans emploi mais qui ont cessé d'en chercher un³. Une seconde explication de ce phénomène tient aux rigidités du marché du travail en Polynésie française. Les difficultés à trouver un

³ Nous reviendrons sur ce point lorsque sera traitée en fin d'article la question des difficultés de mesure du chômage en Polynésie française.

emploi incitent ceux qui en ont un (les *insiders*) à tenter au plus possible de le conserver, au détriment des chômeurs en recherche d'emploi (les *outsiders*). Une illustration de ces comportements se trouve dans la forte prédilection marquée à l'égard des emplois administratifs ou de ceux d'entreprises privées bénéficiant de rentes de situation du fait de l'absence de concurrence dans leur secteur d'activité. La mobilité des salariés, de même que leur prise de risque, s'en trouvent fortement réduites, ce qui contribue à développer les inefficacités et entretient en retour le mauvais fonctionnement du marché du travail.

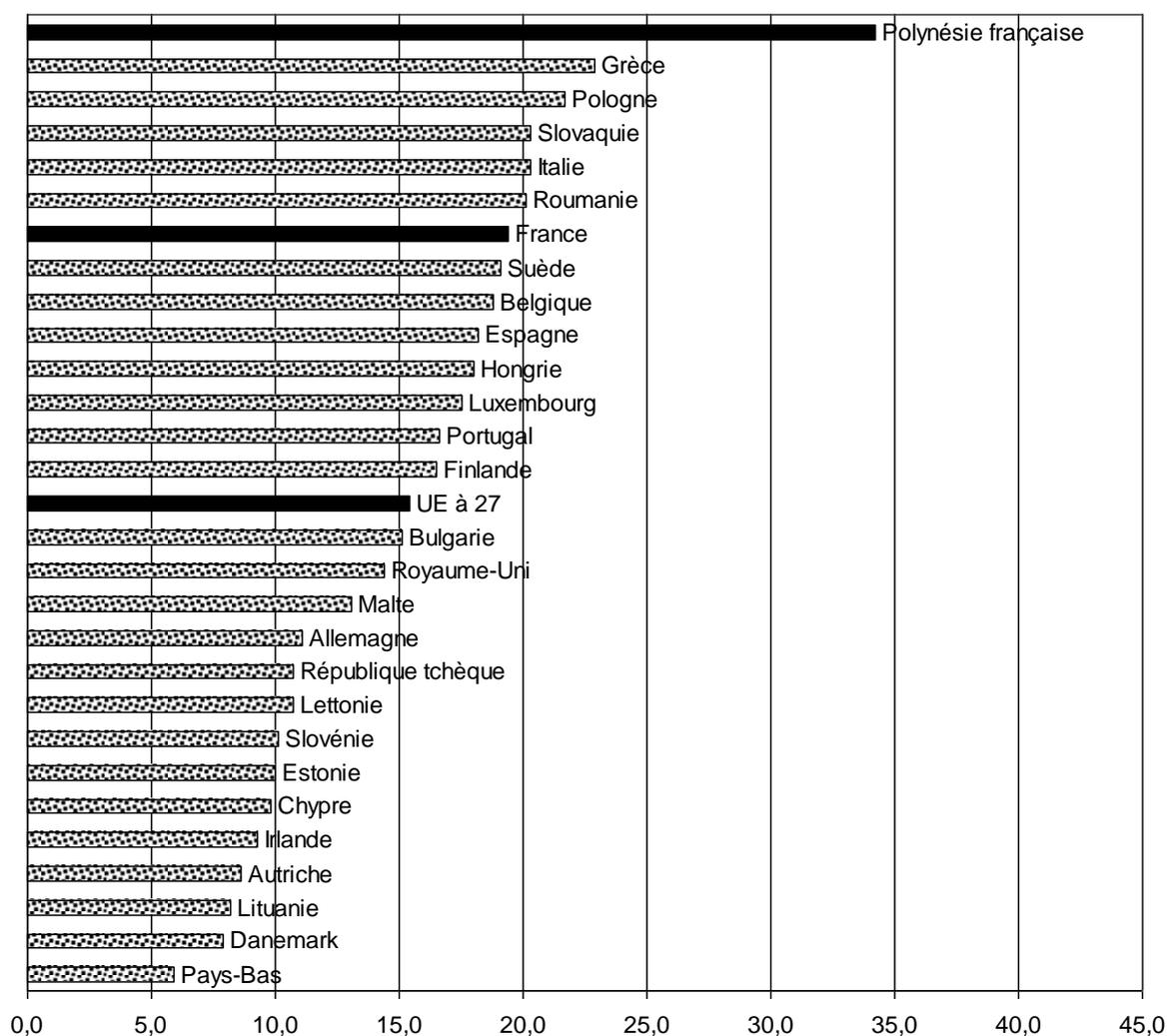
Les jeunes contribuent donc très fortement au nombre total des chômeurs. Or, on sait que cela est vecteur de tensions sociales fortes : lorsqu'un pays n'arrive pas à intégrer une part suffisante de sa jeunesse sur le marché du travail, naît en effet un sentiment de maltraitance sociale chez la jeunesse concernée. L'absence d'avenir optimiste et le sentiment d'abandon de la part des aînés de la société (et particulièrement de la classe politique) sont le ferment de rancœurs qui peuvent conduire à accroître le niveau global de délinquance (incluant la consommation de drogues et d'alcool) et exciter les tensions sociales et/ou communautaires. Les exemples se sont multipliés ces dernières années en Europe. En Polynésie française, certains éléments laissent penser que de tels mécanismes sont d'ores et déjà à l'œuvre. On le comprend mieux en rapportant le nombre de chômeurs aux actifs occupés de la même tranche d'âge.

**Répartition par âge
Actifs occupés / Chômeurs**



Comme le montre le graphique, il y a environ 2 000 chômeurs de moins de 20 ans, mais ces chômeurs représentent la moitié des actifs de la tranche d'âge concernée⁴. Il est certain qu'il s'agit ici d'un phénomène structurel lourd. De la même façon, un actif âgé de 20 à 24 ans sur trois est au chômage⁵.

Taux de chômage chez les 15-24 ans par pays (2007)



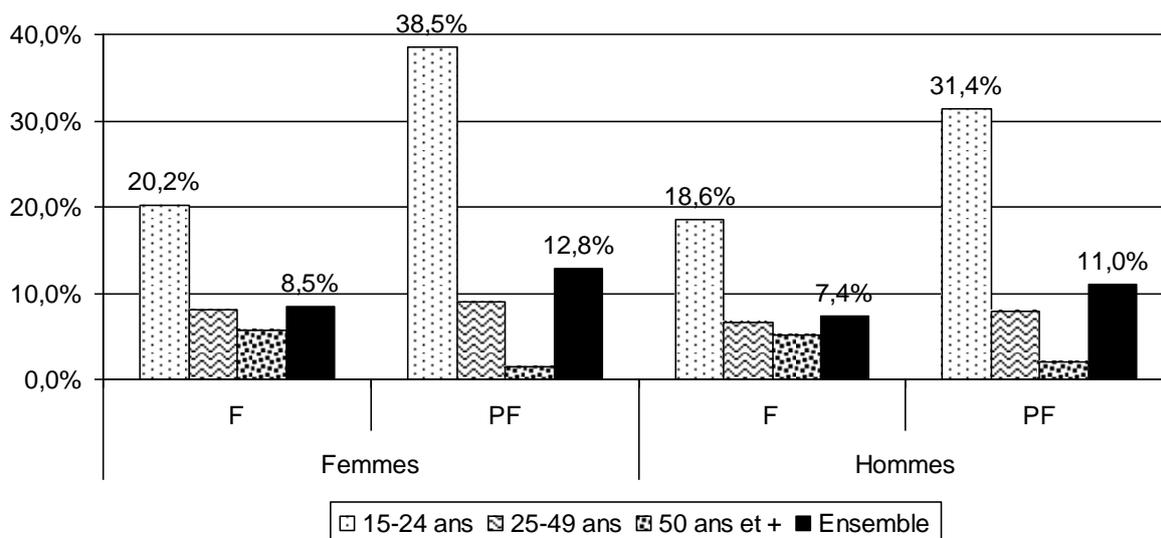
De telles proportions sont très inquiétantes, et on comprend aisément qu'elles ancrent chez les jeunes polynésiens le sentiment qu'il est impossible d'échapper au chômage et à la difficulté d'existence que celui-ci génère. Cet aspect, profondément démoralisant, risque d'augmenter à l'avenir les comportements dangereux, soit à l'égard des autres membres de la société, soit envers les jeunes eux-mêmes (conduites à risque).

⁴ Exactement : 1 977 chômeurs sur 3 805 actifs de moins de 20 ans, soit un taux de chômage de 52 % pour les 15-19 ans.

⁵ Parmi les jeunes de 20 à 24 ans, 4 181 sont au chômage sur un total d'actifs pour cette tranche d'âge de 14 183, soit un taux de chômage de 29,5 %.

En agrégeant l'ensemble des chômeurs de moins de 25 ans (dont on a vu qu'ils représentaient la moitié des chômeurs polynésiens), on trouve qu'ils représentent 34,2 % des actifs de leur classe d'âge. Ce taux est un record. Il est très largement au-delà de ce que connaît la France métropolitaine (19,4 %), pourtant assez mal classée parmi ses partenaires européens (15,4 % pour l'UE à 27 membres), selon les chiffres Eurostat pour l'année 2007.

**Taux de chômage par âge et par sexe
Comparaison France / Polynésie Française**



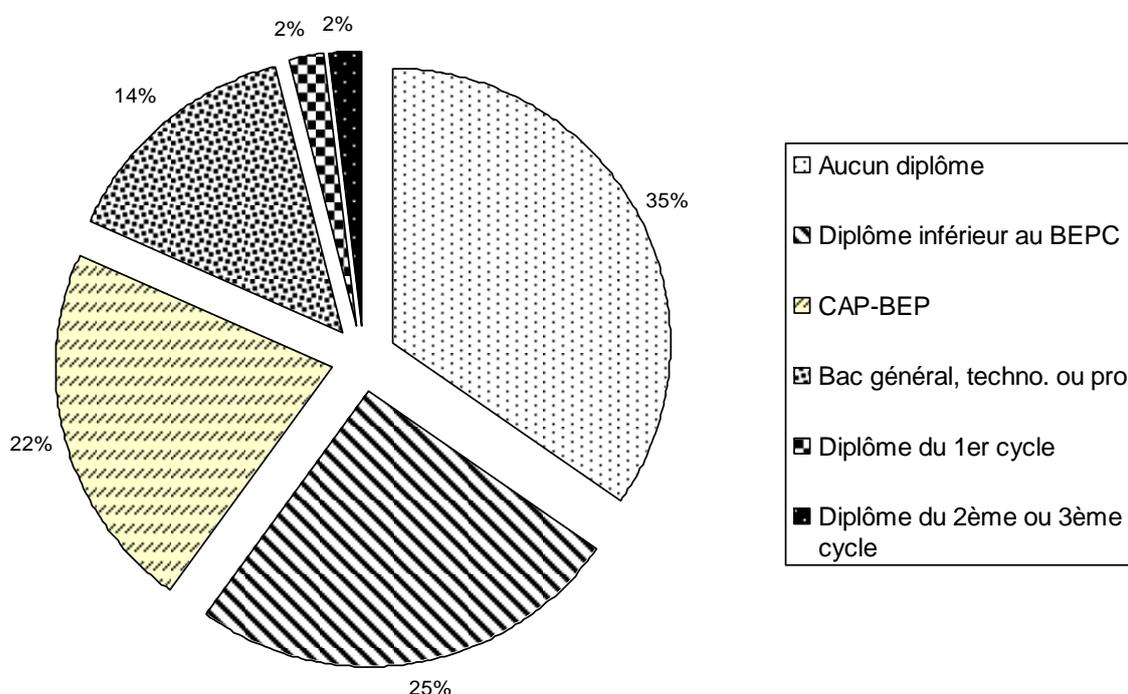
On voit que, comme pour la métropole, l'âge est un critère bien plus explicatif que le sexe en matière de chômage, même si l'écart entre hommes et femmes reste un peu plus important en Polynésie française qu'en France métropolitaine. Cependant les difficultés connues par les jeunes polynésiens sont très largement supérieures à celles des jeunes métropolitains. On note également la surprenante faiblesse des chômeurs plus âgés en Polynésie, par rapport à ce que connaît la métropole.

5. La protection des études

Un autre déterminant très important du risque de chômage en Polynésie française est le niveau de diplôme obtenu. On constate immédiatement qu'un grand nombre de chômeurs polynésiens sont peu ou pas diplômés. Ainsi, comme le détaille le graphique suivant, 60 % des chômeurs ont un niveau de diplôme inférieur au BEPC. *A contrario*, la détention d'un diplôme du supérieur semble être une bonne assurance contre le chômage puisque seuls 4 % des chômeurs ont un diplôme supérieur au baccalauréat (calculs effectués à partir des chiffres

du recensement 2007 de l'ISPF). Evidemment, les données sont ici agrégées, donc ce résultat ne distingue ni les BTS des diplômés de l'université, ni les filières suivies, et pas même le nombre total d'années effectuées – si ce n'est que l'on différencie le premier cycle des cycles supérieurs. A cet égard, on peut noter que la proportion des chômeurs est d'ailleurs la même, ce qui tend à montrer que la détention d'un diplôme semble plus importante que la nature même de ce diplôme. On se méfierait malgré tout d'une telle conclusion car si cela peut être effectivement observé dans des sociétés dont le niveau global d'éducation est très faible, cela change en revanche lorsque ce dernier s'accroît. A ce titre, la situation polynésienne devrait se modifier avec le temps, la proportion de diplômés augmentant. Il devrait donc devenir de plus en plus important pour les jeunes bacheliers de choisir des filières porteuses, c'est-à-dire dont les caractéristiques répondent aux besoins réels des employeurs. Cependant, une caractéristique du marché du travail polynésien vient freiner cette évolution. Il s'agit de l'importance des recrutements en recourant aux marchés cachés, c'est-à-dire à un réseau de connaissances, plutôt que par recours à des vecteurs officiels de publication de vacance des postes⁶. Cette caractéristique peut finalement conduire dans certains cas à compter plus sur le réseau propre que sur le signal objectif que constitue la nature réelle du diplôme.

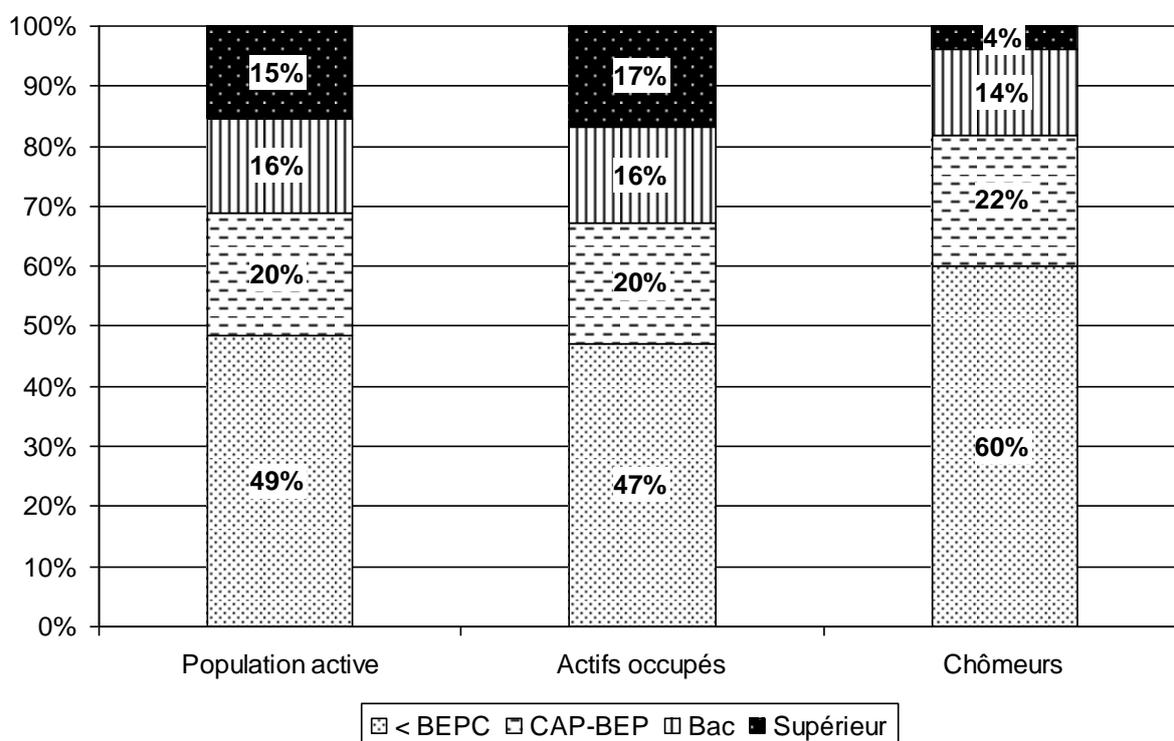
Répartition des chômeurs par diplôme (2007)



⁶ Nous reviendrons sur cette question des marchés cachés en fin d'article.

En dépit des précautions rappelées par les réflexions précédentes, on observe lors du recensement de 2007 une situation très classique, dans laquelle est mis en évidence un lien positif entre nombre d'années d'études et employabilité : le risque de chômage diminue bien avec le nombre d'années d'étude, comme cela est observé en général au plan international. On peut visualiser encore plus précisément ce risque en dressant le graphique suivant, qui repère les différents types d'actifs en fonction de leur niveau de diplôme. Par souci de clarté, nous avons regroupé les différents diplômes en quatre catégories seulement.

Répartition des types d'actifs par niveau de diplôme



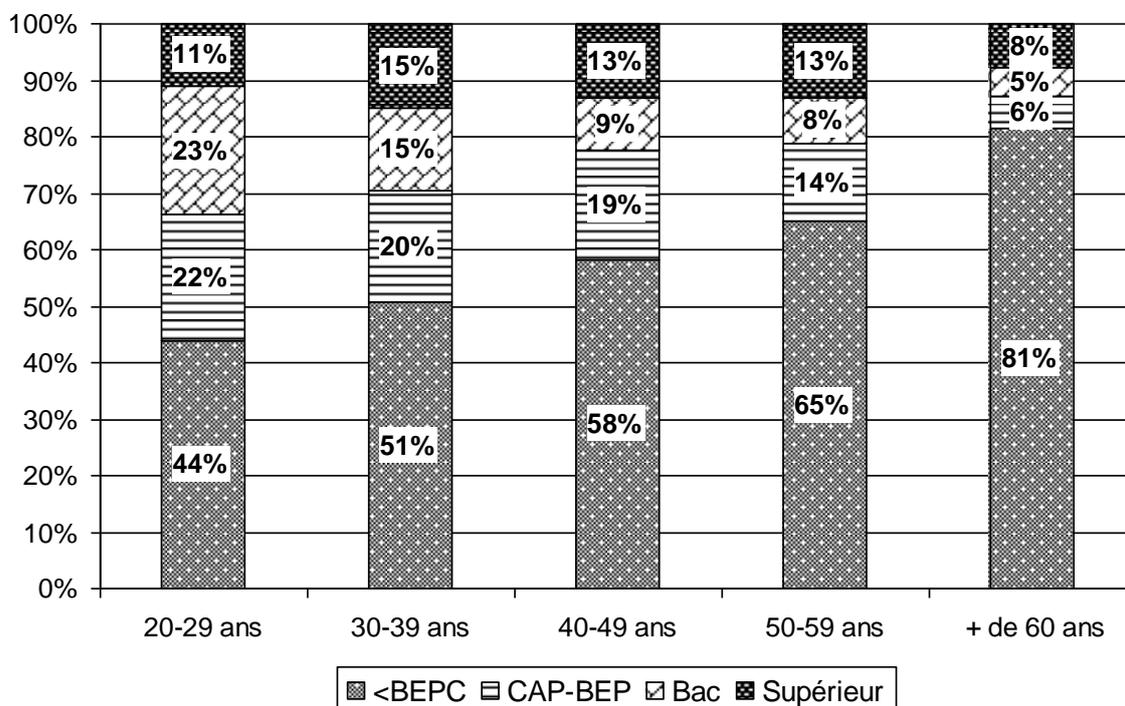
Il est alors frappant de remarquer que la constitution de la population active est identique à celle des actifs occupés, tandis qu'elle diffère assez nettement de celle des chômeurs. Ainsi, les peu ou pas diplômés sont plus représentés au sein de la population des chômeurs. A l'inverse, les titulaires d'un diplôme du supérieur voient leur proportion divisée par quatre au sein des chômeurs par rapport à leur représentativité dans la population active. Si ces deux catégories connaissent des variations sensibles, les CAP-BEP ou les bacheliers, eux, restent dans des proportions identiques dans la population active et dans les chômeurs.

Comme on le voit, baccalauréat, CAP ou BEP n'augmente pas réellement les chances d'emploi (relativement à l'ensemble de la population active) mais ne constituent pas non plus

un handicap à l'embauche. Au contraire, un faible niveau de diplôme accroît les risques de chômage et un niveau d'étude élevé le réduit si fortement qu'il tend presque à l'annuler.

Ceci est corroboré par les calculs de taux de chômage que l'on peut effectuer sur les différentes sous-populations. Les travailleurs ayant un niveau inférieur au BEPC connaissent un taux de chômage de 14,5 %, soit très nettement au-delà du taux global de chômage de 11,7 %. A l'inverse, le taux de chômage des diplômés du supérieur est de 2,9 %⁷. Il s'agit-là, véritablement, d'un chômage frictionnel, c'est-à-dire le chômage minimal inhérent à toute forme d'activité. Il faut bien, en effet, une période minimale de recherche d'emploi après la fin des études, après une démission ou un licenciement, au moment d'une reprise d'activité (par exemple à la suite d'une cessation de travail pour élever un jeune enfant)... Un taux aussi faible, assimilable à un simple chômage frictionnel, autorise donc à parler de plein emploi pour les diplômés du supérieur en Polynésie française et ce en dépit, notons-le, du caractère relativement inadapté au monde de l'entreprise – ou supposé tel – de certaines formations supérieures.

Répartition de la population par diplôme et par âge



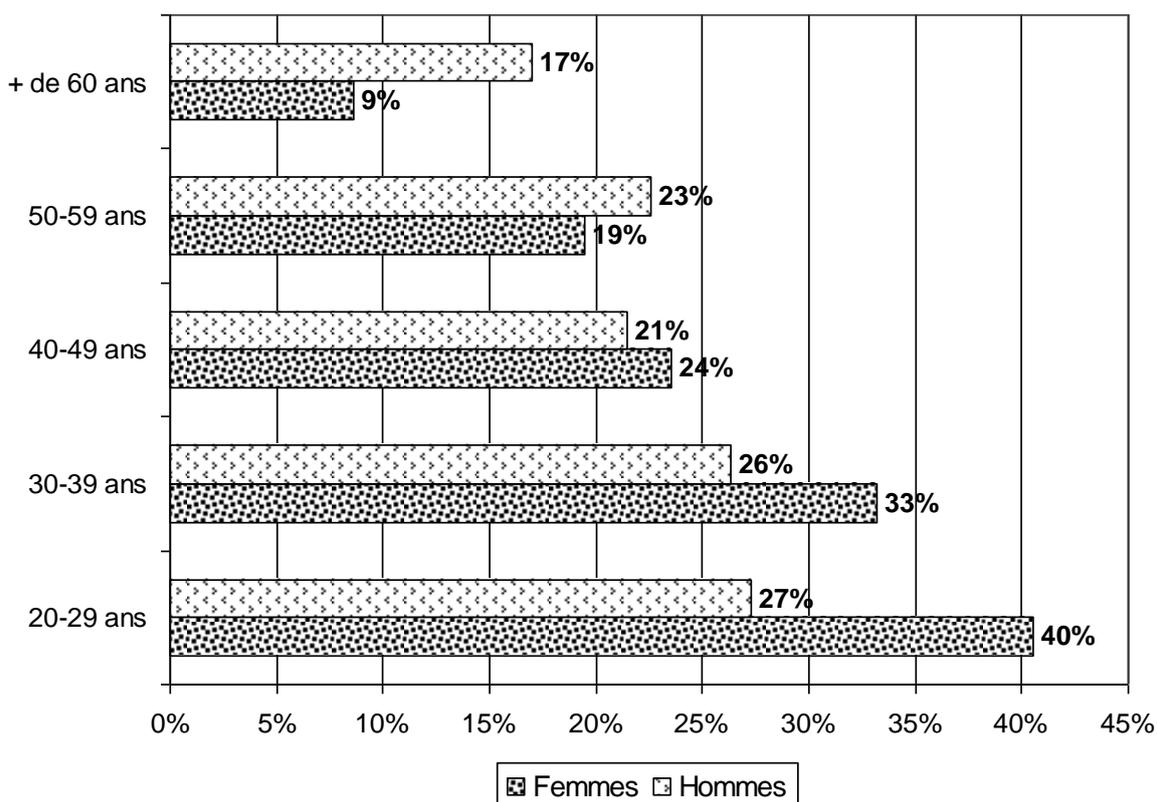
Nous avons donc vu qu'en Polynésie française, le chômage touche principalement des jeunes non diplômés, et un peu plus les femmes que les hommes. Cependant, le niveau global

⁷ Soit, exactement, 484 personnes sur une population active concernée de 10 474 individus.

d'éducation des polynésiens s'accroît avec le temps, comme le montre la comparaison suivante effectuée par tranches d'âge (calculs effectués à partir des chiffres du recensement 2007, ISPF).

Parmi les polynésiens âgés de plus de 60 ans, seul un sur cinq possède un diplôme supérieur au BEPC, c'est qui est une proportion très faible. Mais chez les plus jeunes (entre 20 et 30 ans), ce taux est multiplié par trois (56 % contre 19 %). A l'inverse, les taux de diplômés augmentent avec la jeunesse des individus étudiés. Plus précisément, on voit que les taux de diplômés augmentent continûment dans le cas des bacheliers et des BEP-CAP. Pour les études supérieures, la même évolution apparaît, exception faite de la génération des 20-30 ans, ce qui ne doit pas être interprété car la première partie de cette tranche d'âge ne peut évidemment pas prétendre posséder des diplômes supérieurs immédiatement, ce qui limite le taux (et accroît en contrepartie celui des bacheliers).

Part des bacheliers ou plus (par âge et sexe)



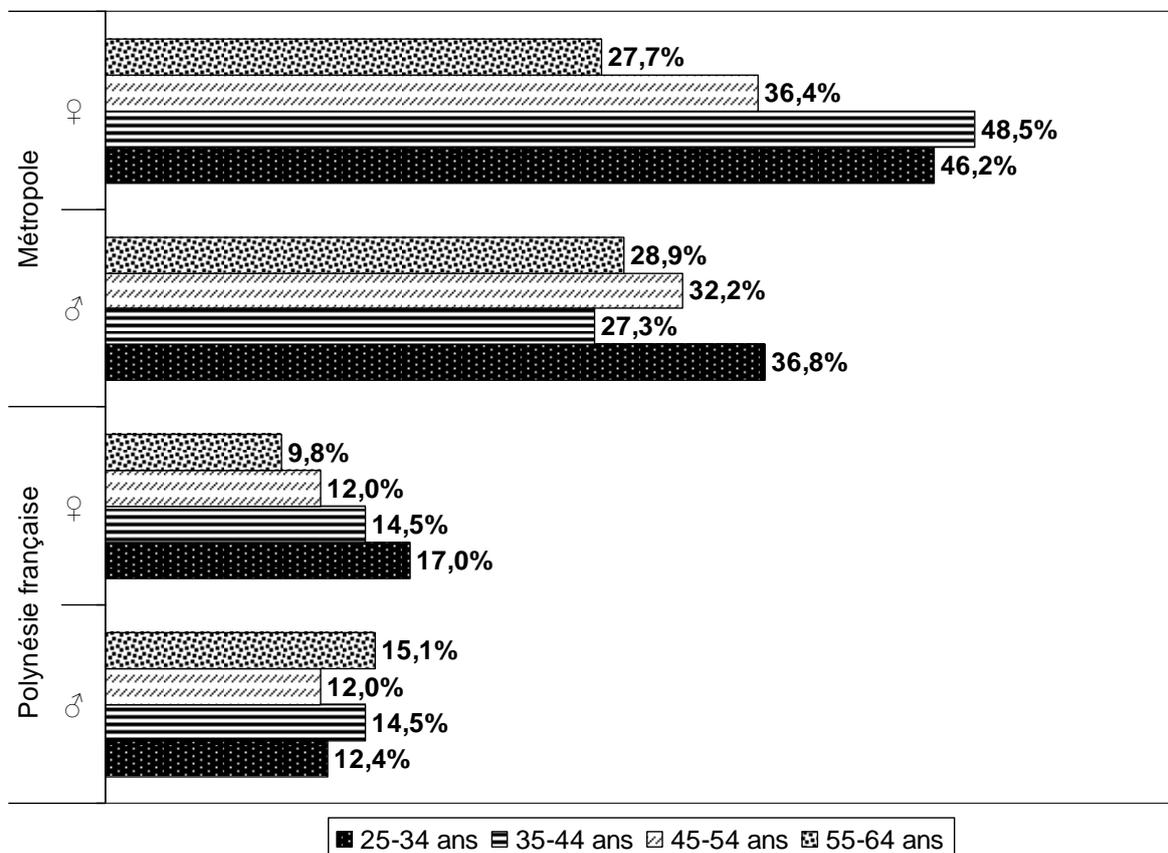
Le niveau d'éducation des polynésiens augmente donc, mais ne touche pas de manière identique les hommes et les femmes. Ainsi, si l'on s'intéresse à la population de ceux qui ont le baccalauréat ou plus, on voit que la proportion de diplômés augmente lorsque l'âge décroît,

aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Pourtant, l'ampleur de cette évolution n'est pas la même.

Si les hommes bacheliers ou plus ont gagné 10 points entre les moins de 30 ans et les plus de 60 ans, c'est 30 points que les femmes ont gagné. Plus encore, on voit l'inversion frappante du taux relatif de diplômés. Chez les plus de 50 ans, les hommes sont plus diplômés que les femmes. A l'opposé, chez les générations plus jeunes, les femmes sont devenues plus diplômées. Chez les moins de 30 ans, enfin, le taux de diplômés des femmes est supérieur de 50 % à celui observé pour les hommes.

Un élément microéconomique d'explication pourrait être que les femmes, proportionnellement plus touchées par le chômage à niveau d'éducation identique aux hommes, cherchent à minimiser les risques encourus en développant leur capital humain. Si cet effet joue certainement dans une certaine mesure, il reste bien entendu insuffisant pour expliquer toute l'amplitude du phénomène. Des facteurs sociologiques, liés à l'évolution de la société polynésienne et à la place qu'y occupe la femme doivent également être à l'œuvre.

**Part de la population diplômée du supérieur, par âge et par sexe
Comparaison Métropole/Polynésie française (2007)**



On peut enfin, pour clore cette première analyse statistique de l'emploi en Polynésie française, nous intéresser spécifiquement aux diplômés du supérieur, dont nous avons vu qu'ils constituaient une classe préservée des risques de chômage. Là encore, le nombre de femmes diplômées croît sensiblement avec les nouvelles générations, tandis que les hommes connaissent une évolution plus perturbée. On retrouve ces caractéristiques en métropole, mais de manière moins tranchée. Surtout, on constate que le niveau global de la métropole est très supérieur à celui observé en Polynésie française, ce qui corrobore l'idée d'un manque de travailleurs très qualifiés en Polynésie et explique par corollaire le plein emploi des diplômés actuels du supérieur (sources pour la métropole : INSEE, Enquêtes emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestres 2007 ; et ISPF, recensement 2007, pour la Polynésie française).

6. La situation de l'emploi se dégrade

La situation de l'emploi polynésien, telle qu'analysée en coupe instantanée en 2007 à l'aide de la base de données fournies par le recensement de la population, apparaît donc comme préoccupante. Ce constat s'aggrave par ailleurs si l'on considère son évolution dynamique.

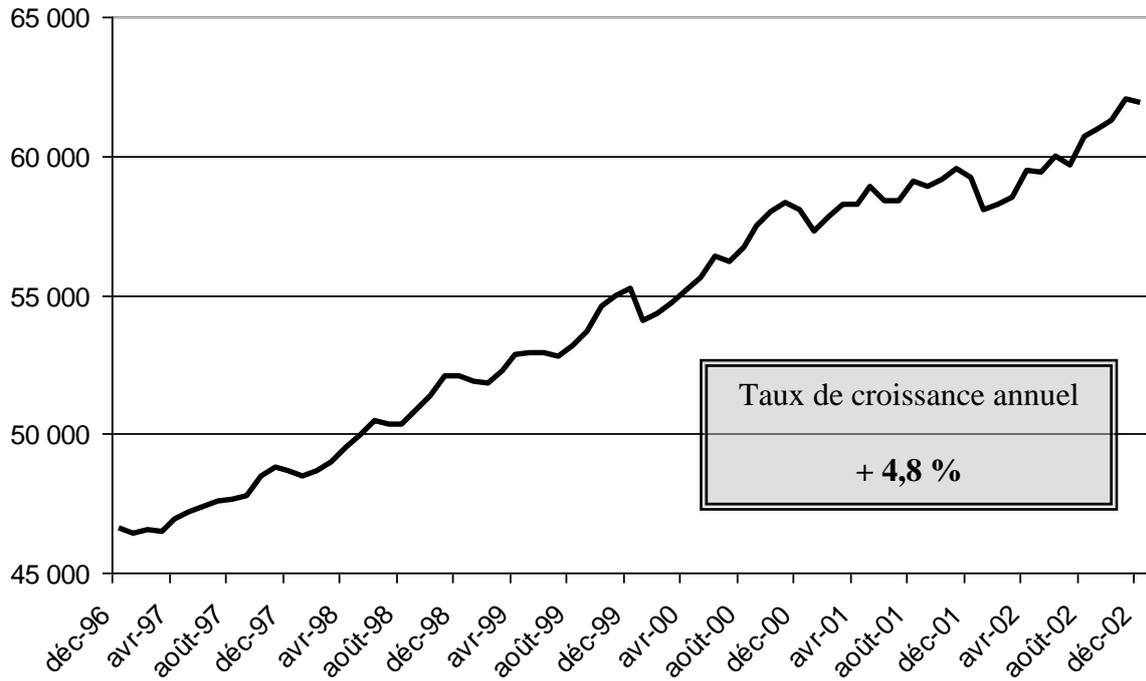
Une des sources d'informations désagrégées dont nous disposons en Polynésie française est celle du nombre d'emplois salariés, dont le compte est suivi par l'ISPF. L'étude de ces créations entre chaque recensement permet de mettre en évidence le fort ralentissement de la création d'emploi.

Ainsi, entre le recensement de 1996 et celui de 2002, le nombre d'emplois salariés est passé de 46 613 à 61 889, soit une augmentation de près de 15 300 emplois salariés en 6 ans, c'est-à-dire une création annuelle moyenne de plus de 2 500 emplois. Cela représente un taux de croissance annuel moyen de 4,8 %.

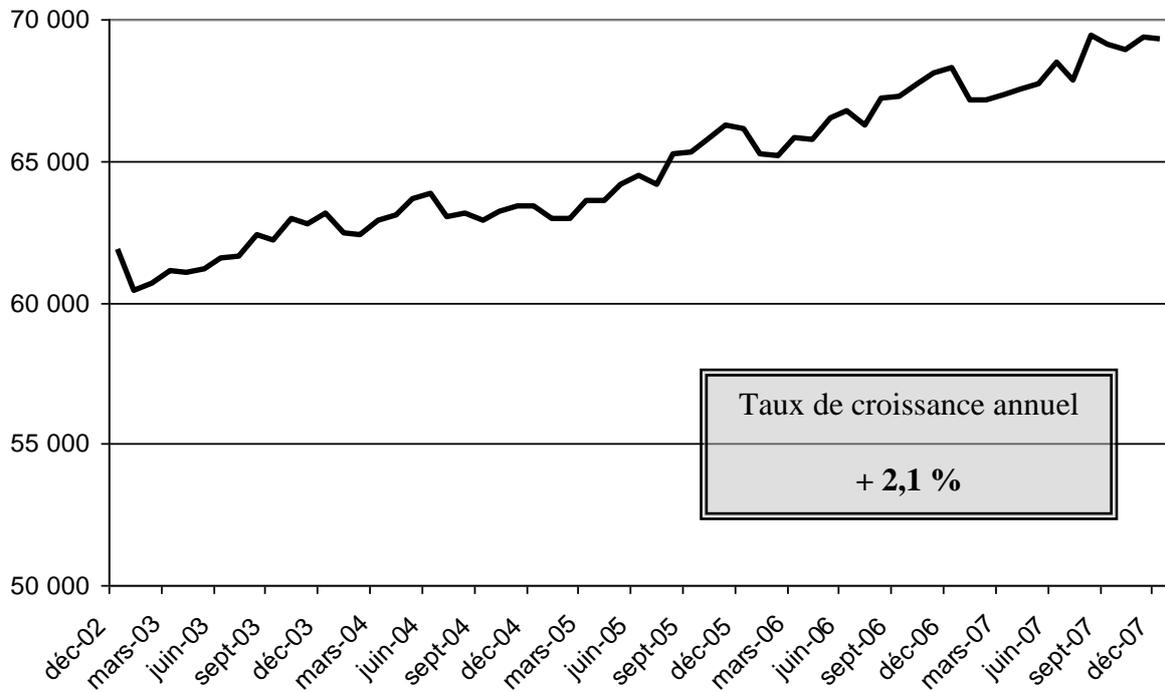
En revanche, entre le recensement de 2002 et la fin de l'année 2007, le nombre d'emplois salariés est passé de 61 889 à 69 291, soit une augmentation de 7 400 emplois salariés en 5 ans, c'est-à-dire une création annuelle moyenne de moins de 1 500 emplois. Cela ne représente plus qu'un taux de croissance annuel moyen de 2,1 %.

Graphiquement, on voit très bien que la tendance s'est considérablement infléchie (sa pente est bien plus faible que celle observée sur la période précédente).

Evolution de l'emploi salarié (1996-2002)



Evolution de l'emploi salarié (2002-2007)



Notons par ailleurs que l'année 2007 a été particulièrement morose, avec 1 035 créations d'emplois salariés seulement, soit un taux de croissance, pour l'année 2007, de 1,5 % seulement. Enfin, depuis décembre 2007, les chiffres indiquent encore une détérioration de cet indicateur, qui trouve son explication dans la rencontre d'une conjoncture politique locale défavorable, de la crise économique mondiale et de la modification des relations entre la Polynésie française et la métropole (cette dernière étant pour une grande partie justifiée par les deux précédentes).

Il est intéressant de préciser que l'infléchissement de la création d'emploi en Polynésie, qui vient d'être illustré, ne trouve pas de justification dans l'évolution de la population active polynésienne. Certes, celle-ci a moins progressé entre 2002 et 2007 qu'au cours de la période précédente (1996-2002), mais dans des proportions qui ne permettent pas d'expliquer une telle baisse de la création d'emploi.

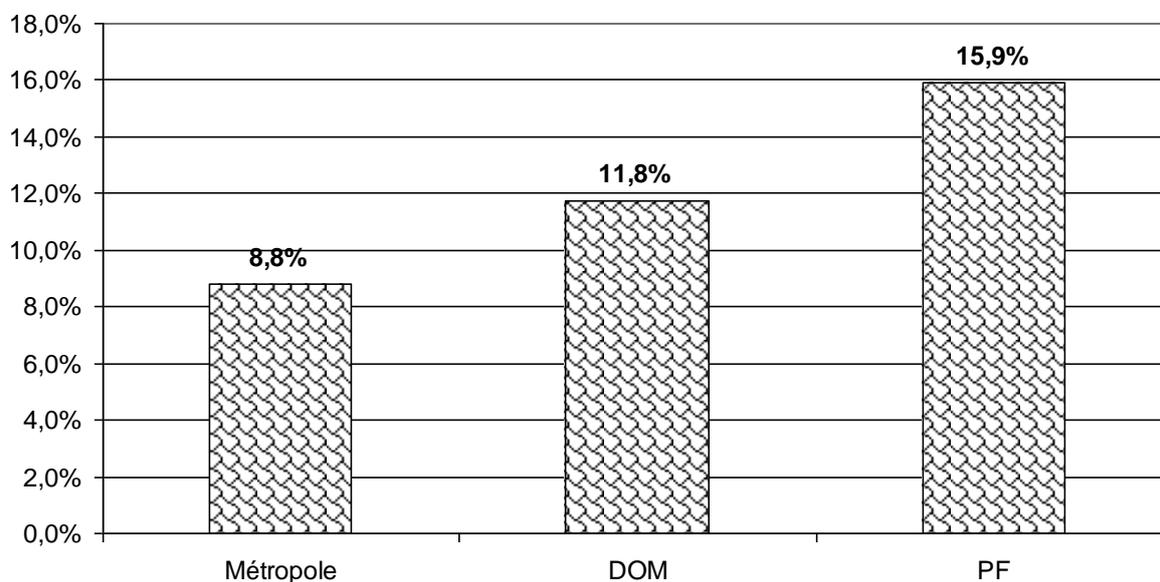
Taux de croissance	<i>1996-2002</i>	<i>2002-2007</i>
<i>Population active</i>	2,8 %	2,3 %
<i>Création d'emploi</i>	4,8 %	2,1 %

Avant 2002, la création d'emploi est donc largement supérieure à l'accroissement de la population active, ce qui explique la chute du taux de chômage observée entre 1996 et 2002 (passant de 13,2 à 11,7 %). En revanche, on voit une relative adéquation de la création d'emploi et de la croissance de la population active depuis 2002, ce qui explique la stagnation du taux de chômage observée entre les deux derniers recensements.

Evidemment, l'emploi salarié ne représente pas l'ensemble de l'emploi, puisqu'il exclut un certain nombre d'activités : professions libérales, certains artisans ou exploitants agricoles, activités de services (patentés)... Et sur ces emplois non salariés, les données sont plus complexes à suivre par les instituts ou administrations locaux que dans le cas des emplois salariés. Pour autant, il ne faut pas s'attendre à ce que les mauvais résultats des emplois salariés de la période récente soient compensés par un développement des emplois non salariés : la part des emplois non salariés dans l'emploi total a en effet tendance à décroître, comme on l'observe dans l'ensemble des sociétés qui se modernisent. Or, en Polynésie française, ce taux d'emploi non salariés reste sensiblement plus élevé qu'en métropole ou même dans les DOM (sources pour la métropole et les DOM : INSEE, Estimations d'emploi,

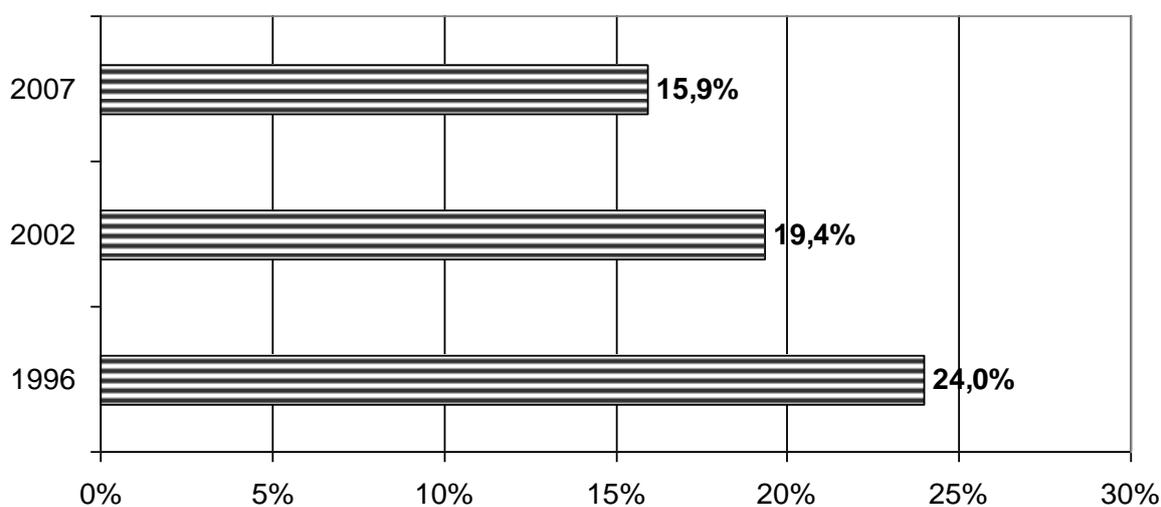
estimations provisoires pour 2007 ; sources pour la Polynésie française : ISPF, recensement, 2007).

Part des non salariés dans les actifs occupés (Comparaisons, 2007)



On doit donc s'attendre à une résorption de la part de l'emploi non salarié dans les années à venir, ce qui serait d'ailleurs cohérent avec l'évolution observée au cours des années précédentes (calculs réalisés à partir des données de l'ISPF, recensements de 1996, 2002 et 2007).

Evolution de la part des non salariés en Polynésie française (1996-2007)



Le tassement que l'on vient de mettre en évidence concernant les créations d'emplois salariés ne saurait donc pas être compensé par les créations d'emplois non salariés.

La stagnation du taux de chômage, observée entre 2002 et 2007, masque par ailleurs un autre phénomène constitutif de l'évolution de l'emploi en Polynésie française, qui est la dégradation au fil du temps des taux d'activité et des taux d'emploi (*cf.* encadré pour les définitions de ces différents taux).

Taux de chômage, d'emploi et d'activité

Le taux de chômage mesure la part de la population active qui n'est pas employée. Cela permet d'appréhender la difficulté de ceux qui cherchent un emploi à en trouver un.

$$\text{taux de chômage} = \frac{\text{chômeurs}}{\text{population active}}$$

Mais il ne s'agit pas là du seul indicateur en matière d'emploi. Plutôt que de raisonner sur la part active de la population, on peut souhaiter prendre en compte l'ensemble de ceux qui pourraient de travailler (la population en âge de travailler ou PAT)⁸. Cela permet ainsi de prendre en compte tous ceux qui ne cherchent pas de travail pour des raisons qui leur sont propres mais pourraient en chercher un (femme ou homme au foyer, retraités, étudiants, chômeurs découragés...).

Le taux d'activité permet alors de comparer la population active à cet ensemble de ceux qui sont en âge de travailler.

$$\text{taux d'activité} = \frac{\text{population active}}{\text{PAT}}$$

Et le taux d'emploi, lui, donne la mesure du nombre de travailleurs (les actifs occupés) sur l'ensemble de ceux qui pourraient travailler dans l'ensemble de la population.

$$\text{taux d'emploi} = \frac{\text{actifs occupés}}{\text{PAT}}$$

Evidemment ces trois taux sont liés par la formule suivante :

$$\text{taux de chômage} = 1 - \frac{\text{taux d'emploi}}{\text{taux d'activité}}$$

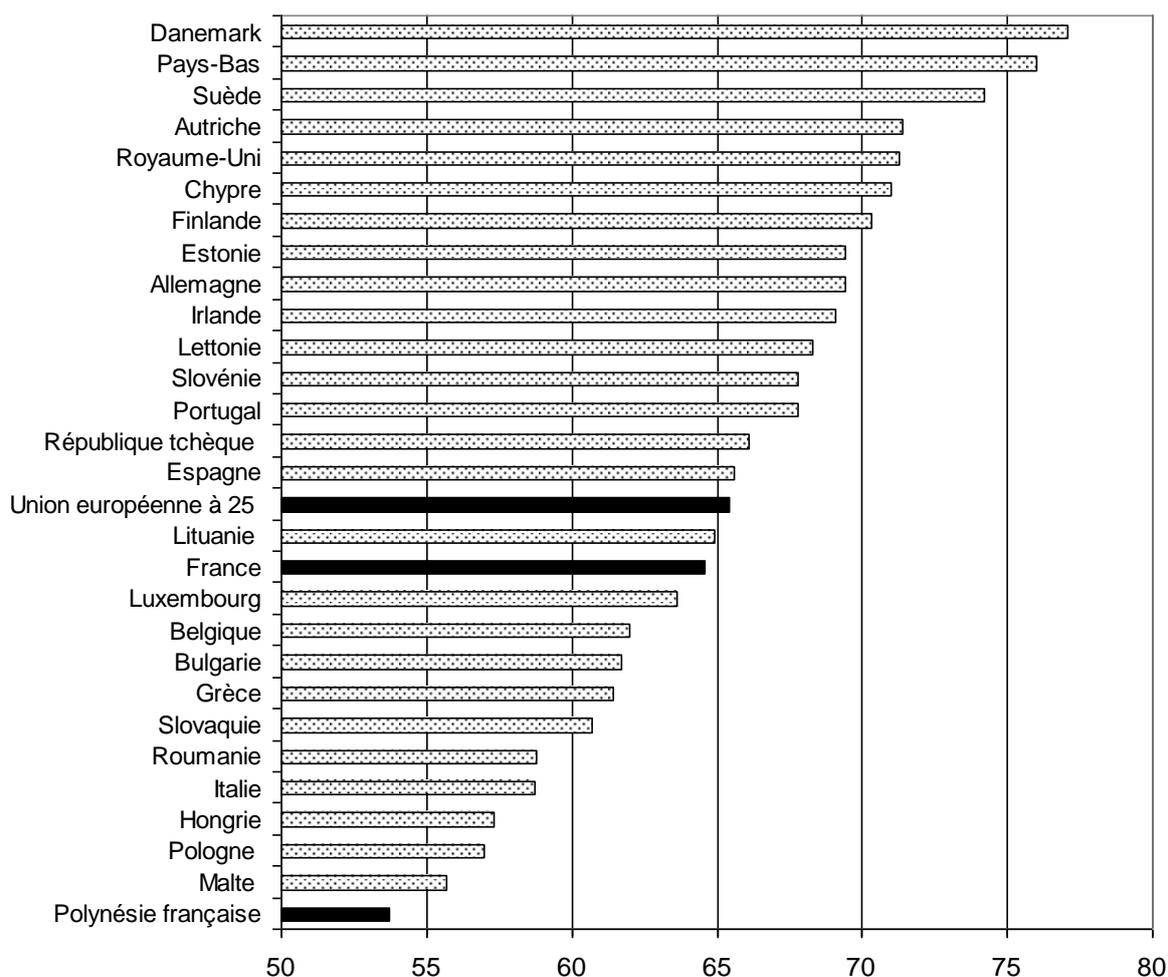
Avec un taux d'emploi de 53,7 % en 2007, la Polynésie française connaît un piètre classement, largement en-dessous de la métropole qui affiche un taux de 64,6 % (lui-même

⁸ La population en âge de travailler (PAT) peut généralement être envisagée de deux manières différentes : soit en retenant les personnes de plus de 15 ans, sans limite supérieure, soit en se restreignant aux 15-64 ans. En Polynésie française, on retient plus volontiers l'absence de limite supérieure, mais cela rend les comparaisons internationales plus complexes, les autres pays retirant souvent du panel les plus de 65 ans. Les calculs effectués ici tiennent donc compte de cette correction qui limite la PAT aux 15-64, pour réaliser ensuite des comparaisons avec les pays européens. En retenant l'ensemble des polynésiens de plus de 15 ans, le taux d'emploi serait bien entendu plus faible encore, et tomberait même en 2007 en deçà de la moitié de la PAT : 49,6 %.

légèrement inférieur à celui de l'Union européenne : 65,4 %). La différence par rapport aux pays européens de tête est saisissante : 74,2 % pour la Suède, 76 % pour les Pays-Bas, ou encore 77,1 % pour le Danemark (sources : Eurostat, Enquête sur les forces de travail, pour les données métropolitaines et européennes, et recensement ISPF, 2007, pour la Polynésie française).

Taux	<i>1996</i>	<i>2002</i>	<i>2007</i>
<i>Chômage</i>	13,2 %	11,7 %	11,7 %
<i>Activité</i>	63,3 %	62,1 %	60,9 %
<i>Emploi</i>	55,0 %	54,8 %	53,7 %

Taux d'emploi des 15-64 ans (%) Comparaison Union Européenne / Polynésie française



7. Conclusion : difficultés d'évaluation et sous-estimation des problèmes d'emploi

L'analyse menée dans cet article identifie les caractéristiques du chômage en Polynésie française et montre que le diagnostic est loin d'être positif. Par ailleurs, la création d'emploi connaît depuis plusieurs années une évolution défavorable qui, dans le contexte économique international difficile que nous rencontrons actuellement, ne permet pas d'envisager prochainement une amélioration sensible de la situation globale de l'emploi.

Au total, on peut voir que les créations annuelles d'emplois se trouvent très largement inférieures à celles qui seraient requises pour intégrer dans l'emploi les nouveaux arrivants sur le marché du travail, même sans diminuer le nombre actuel des chômeurs. Une estimation approximative indique qu'il faudrait créer 2 500 nouveaux emplois chaque année pour conserver constant le nombre actuel de chômeurs. En effet, le taux moyen annuel de croissance de la population active, entre le recensement de 2002 et celui de 2007 est de 2,3 % (pour atteindre une population active, en 2007, de 107 926 personnes). En appliquant ce taux moyen à la population active de 2007, on trouve ainsi que cette dernière augmente actuellement de 2 500 personnes par an.

Une création annuelle de 2 500 emplois permettrait donc d'absorber les nouveaux venus sur le marché de travail, sans diminuer le nombre des chômeurs. Mécaniquement, le taux de chômage baisserait alors, mais très faiblement (il passerait par exemple de 11,7 % en 2007 à 11,5 % en 2008, sous nos hypothèses). Assurer un réel dynamisme de l'économie polynésienne requerrait donc que l'on crée au moins 3 000 emplois annuels, alors que nous avons vu qu'au cours de l'année 2007, seuls 1 000 emplois salariés avaient été créés. Le douloureux bilan dressé ici continue donc de s'alourdir.

Plus encore, on sait que la mesure du taux de chômage ne rend pas compte de la réalité de la situation de l'emploi d'un pays – et encore moins de sa situation sociale. L'harmonisation de la mesure du chômage, notamment grâce aux critères définis par le Bureau International du Travail (BIT), permet d'établir des comparaisons internationales, de même qu'elle autorise des comparaisons intertemporelles au sein d'un même pays. En revanche, elle ne consiste pas en un étalon absolu de mesure du chômage. La définition technique du chômeur conduit en effet à sous-estimer la réalité des problèmes d'emploi rencontrés dans une société. Si cette remarque est valable pour toute société, il nous semble qu'elle est encore plus pertinente s'agissant de la société polynésienne, pour des motifs que nous allons détailler.

Pour être reconnu comme chômeur au sens du BIT, une personne doit vérifier conjointement trois conditions : (i) être sans emploi (au sens où il ne faut pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence, c'est-à-dire la semaine qui vient de s'écouler au moment où sont interrogés les individus) ; (ii) être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et (iii) avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent (ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois). A la lecture de ces critères, on comprend aisément en quoi cette définition conduit à sous-estimer la réalité du chômage et, plus encore, la précarité des actifs considérés comme non chômeurs (temps très partiel par exemple) ou de ceux qui sont considérés comme inactifs (et donc, pas chômeurs : ceux que l'on appelle les « chômeurs découragés » car ils ont renoncé à rechercher un emploi après une période suffisamment longue de recherche infructueuse).

En quoi la situation polynésienne diffère-t-elle de cette sous-estimation somme toute assez classique, c'est-à-dire que l'on retrouve dans toutes les zones géographiques ? On peut avancer quatre arguments qui indiquent que l'effet est d'une importance plus marquée en Polynésie française.

On trouve d'abord un argument statistique. Le taux d'emploi non salarié, même si nous avons vu qu'il baissait tendanciellement, reste plus élevé que dans les pays industrialisés. En 2007, 15,9 % des emplois en polynésiens sont non salariés. En métropole, à la même date, nous avons vu que seuls 8,8 % des emplois seulement étaient concernés. Or, sur ces emplois non salariés, on trouve notamment des emplois très précaires, dont les revenus sont extrêmement incertains et de niveau moyen faible (nombreuses patentes, par exemple, mais aussi vente de poissons, fruits et cultures vivrières). Le critère selon lequel il ne faut pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure risque donc d'évincer des statistiques du chômage, mécaniquement, plus d'individus en Polynésie française qu'on ne l'aurait observé ailleurs.

On peut ensuite mettre en évidence un argument incitatif. La plupart des pays industrialisés dispose d'un important système d'allocations ou d'aides qui incitent les individus à se déclarer effectivement comme chômeurs lorsqu'ils le sont, en dépit de la réticence psychologique que cela implique (difficulté à reconnaître une appartenance à une catégorie sociale parfois décriée). Il peut s'agir d'allocations chômage, mais aussi d'autres formes d'aides dont peuvent bénéficier les chômeurs, voire les travailleurs en grande précarité. En Polynésie, cet aspect-là ne joue pas. Les aides sociales qui sont à destination des chômeurs sont souvent conditionnées au suivi d'une formation spécifique qui revient pour le bénéficiaire à être occupé à plein temps. Il est peut-être possible de se féliciter de ce système qui réduit l'assistanat et les comportements opportunistes qui l'accompagnent parfois, mais il

n'en reste pas moins que cela réduit considérablement l'intérêt d'être officiellement reconnu comme chômeur⁹.

La pratique de l'autoproduction vient encore troubler les déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. La pêche ou l'agriculture constituent, même dans un cadre de forte autoproduction, une réelle activité pour ceux qui les pratiquent. Ainsi, même si cette activité n'est que très faiblement marchande (au sens où peu du total des heures occupées seront réellement considérées comme étant travaillées), les individus concernés pourront avoir tendance à se déclarer travailleurs plutôt que chômeurs (ces derniers étant plus volontiers associés à une idée d'oisiveté dans l'opinion populaire). Le fait que plusieurs langues officielles cohabitent sur le sol polynésien pourrait par ailleurs renforcer ces difficultés déclaratives. Ainsi, en langue tahitienne, l'utilisation de la notion d'*ohipa*, qui semble être bien plus générale que celle d'emploi (travail, occupation, activité) pourrait renforcer la probabilité pour un individu interrogé de se déclarer actif occupé plutôt que chômeur.

Enfin, le critère de la recherche active d'emploi est lui aussi particulièrement mal adapté à la société polynésienne. En premier lieu, il s'agit d'une société dans laquelle une proportion non négligeable des embauches est réalisée sur des marchés internes et/ou cachés¹⁰, ce qui limite la possibilité pour les outsiders de recourir directement au marché du travail pour trouver un emploi. En second lieu, l'éclatement géographique de la Polynésie française et le morcellement de la population dans des îles faiblement peuplées ne permet pas de considérer qu'il existe de réel marché du travail ailleurs qu'à Tahiti même. Ainsi, entre un quart et un tiers de la population polynésienne totale serait privé de la réelle possibilité de pratiquer une recherche active d'un emploi, si le besoin s'en faisait sentir tout au moins.

L'ensemble des remarques qui viennent d'être effectuées conduisent à penser que la proportion des chômeurs découragés est loin d'être négligeable. Cela est sensiblement corroboré par un élément statistique mis en exergue dans cet article : il s'agit de la répartition par âge des chômeurs polynésiens. Il est tout à fait remarquable que seul un chômeur sur huit ait plus de 40 ans. Si l'on se cantonne même aux personnes de plus de 50 ans, ces dernières ne

⁹ Notons également que l'absence d'allocations chômage réduit également les incitations à la mobilité et à la prise de risque des salariés, conformément à ce que nous avons évoqué plus haut, ce qui est vecteur d'importantes inefficacités. Particulièrement, cela renforce le chômage des jeunes et contribue à la faiblesse du taux de chômage des travailleurs les plus âgés.

¹⁰ Les marchés internes désignent les recrutements au sein de la même entreprise (promotion, réaffectation des postes, etc.) tandis que les marchés cachés désignent les emplois qui sont pourvus sans recourir aux vecteurs classiques (petites annonces, agences de placement, etc.). Ces derniers regroupent donc toutes les affectations de postes réalisées au sein de la famille ou de l'entourage, c'est-à-dire toutes les pratiques de cooptation ou de népotisme, fréquentes dans la société polynésienne.

représentent plus que 2,24 % des chômeurs. Il est très surprenant, compte tenu à la fois des difficultés d'emploi rencontrées en Polynésie et du faible niveau relatif d'éducation de ces tranches d'âge (alors que nous avons vu que diplômes et employabilité étaient fortement positivement corrélés), que les chômeurs âgés soient si peu nombreux. La part des chômeurs découragés – et donc comptés comme inactifs plutôt que comme actifs non employés – doit ici être plus importante que dans d'autres pays ou par exemple qu'en métropole.

La situation de l'emploi, en Polynésie française, est donc actuellement très préoccupante. Les chiffres dont nous disposons indiquent que les tendances qui peuvent être présentes dans un certain nombre de pays développés (exclusion des jeunes, grande vulnérabilité des travailleurs les moins qualifiés) se retrouvent en Polynésie, mais exacerbées. Les outils statistiques de mesure du chômage qui sont classiquement utilisés semblent de plus prêter particulièrement le flanc à la sous-évaluation de la réalité sociale du chômage et du non emploi. Les évolutions dynamiques que nous observons ne sont par ailleurs pas en mesure de nous laisser espérer une amélioration mécanique de cette situation. Bien au contraire, les tendances s'accroissent, développant parfois chez certaines parties de la population, particulièrement les plus jeunes, le sentiment d'un avenir bouché, indépendamment des efforts fournis individuellement pour tenter de se préserver des difficultés sociales. La crise économique mondiale que nous connaissons à l'heure actuelle n'a par ailleurs pas fini d'atteindre la Polynésie, et il est donc à craindre que le marché du travail polynésien ne connaisse encore des chocs assez violents dans les mois à venir. La conjonction de ces facteurs présente des risques sérieux pour la cohésion sociale de la Polynésie française et pour l'évolution des fléaux que sont la violence, la délinquance, l'alcoolisme et la toxicomanie. Il devient essentiel de tenter activement d'infléchir les processus actuels, en favorisant au maximum la création d'emploi par la nécessaire réforme de l'économie polynésienne et des institutions qui la régissent.